

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 831

présenté par

M. Boucard, M. Ciotti, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

-----

**ARTICLE 14**

I. – À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au montant :

« 200 »

le montant :

« 400 ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer au montant :

« 150 »

le montant :

« 300 ».

III. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au montant :

« 450 »

le montant :

« 900 ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe LR vise à doubler les montants de l'amende forfaitaire délictuelle de 400 euros, minorée de 300 euros et majorée de 900. En effet, ces montants ne sont pas assez dissuasifs au regard des différentes infractions commises.

Il est donc nécessaire de les doubler afin d'éviter toute tentative de récidive